

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE

11 AVRIL 2022

Présents à l'ouverture de la séance : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER (*jusqu'à 19h50*), Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA

Pouvoirs donnés à : Madame Saïda AHAMADA DJAE pouvoir à Madame Aydagül SALTAN, Madame Binta SY pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Pierre BEDIER pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI (*à partir de 19h50*)

Absent :

Monsieur Michel VIALAY (*jusqu'à 19h13*)

La séance est ouverte à 19h04 sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire, en salle du Conseil Municipal.

Le maire rappelle que les règles spéciales et dérogatoires de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur diverses dispositions de vigilance sanitaire, sont toujours applicables et ce jusqu'au 31 juillet 2022. Ainsi, le **quorum est fixé à 1/3 des membres présents (soit 13 pour la Ville de Mantes-la-Jolie qui compte aujourd'hui 37 membres du conseil municipal)** et un élu peut disposer de 2 pouvoirs.

Le Maire procède à l'appel.

Monsieur Michel POTREL est désigné comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte rendu de séance du 7 mars 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Par 31 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte de gestion de l'exercice 2021 du Budget Principal.

Arrivée de Monsieur Michel VIALAY à 19h13

Monsieur Khattari EL HAIMER quitte la salle lors du débat et du vote de la délibération APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL.

Madame Carole PHILIPPE est désignée pour présider le débat et le vote.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Par 31 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Total Budget 2021	Compte administratif 2021
Recettes	80 626 606,29	69 869 137,43
Dépenses	80 626 606,29	60 314 792,98
Résultat de l'exercice 2021		9 554 344,45
Résultat antérieur reporté		10 404 206,37
Résultat cumulé au 31/12/2021		19 958 550,82

Section d'investissement	Total Budget 2021 (yc reports 2020)	Compte administratif 2021	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	39 767 949,89	20 453 620,71	2 487 075,75	22 940 696,46
Dépenses	39 767 949,89	20 519 471,86	6 392 334,31	26 911 806,17
Résultat de l'exercice 2021		-65 851,15	-3 905 258,56	-3 971 109,71
Résultat antérieur reporté		2 293 093,12	0,00	2 293 093,12
Résultat cumulé au 31/12/2021		2 227 241,97		-1 678 016,59

Monsieur Khattari EL HAIMER revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Par 32 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget principal de la manière suivante :

- quatre millions deux cent cinquante-deux mille quarante-six euros et quatre-vingt-dix centimes (4 752 046.90 €) à la section de fonctionnement,
- quinze millions deux cent six mille cinq cent trois euros et quatre-vingt-douze centimes (15 206 503.92 €) à la section d'investissement.

4. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2021

Par 32 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2021.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

Par 32 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte de gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe de la ZAC des Bords de Seine.

Monsieur Khattari EL HAIMER quitte la salle lors du débat et du vote de la délibération APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE.

Madame Carole PHILIPPE est désignée pour présider le débat et le vote.

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

Par 31 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2021	Compte administratif 2021
Recettes	576 486,99	5 819,36
Dépenses	-	-
Résultat de l'exercice 2021	576 486,99	5 819,36
Résultat antérieur reporté		576 486,99
Résultat cumulé au 31/12/2021		582 306,35

Section d'investissement	Budget 2021	Compte administratif 2021	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	-	-	-	-
Dépenses	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021				
Résultat antérieur reporté				
Résultat cumulé au 31/12/2021				

Monsieur Khattari EL HAIMER revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

7. AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

Par 32 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de la ZAC des Bords de Seine de la manière suivante :

- 582 306,35 euros à la section de fonctionnement.

Départ de Monsieur Pierre BEDIER à 19h50.

8. TABLEAU DES EFFECTIFS

Par 32 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels relevant de la catégorie A sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, sur le poste de Référent Réussite éducative, cadre d'emplois des Assistants socio-éducatif,

- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels relevant de la catégorie B sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, sur les postes de :

Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture :

- Auxiliaires de puériculture

Cadre d'emplois des rédacteurs :

- Responsable de la communication et des relations publiques
- Chargés de communication
- Adjoint au chef du service Exécution budgétaire et comptable

Cadre d'emplois des Assistants de conservation :

- Chargé des Publics - Médiathèque
- Chargé des Publics - Musée de l'hôtel Dieu
- Régisseur des collections

- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels relevant de la catégorie C sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, sur les postes de :

Cadre d'emplois des adjoints techniques :

- Agents d'entretien des espaces verts
- Agents de propreté des marchés forains
- Peintre
- Appariteur
- Agents d'entretien des locaux
- Lingères
- Coordonnateur - Prévention des espaces publics
- Agent de prévention des espaces publics
- Agents d'exploitation des gymnases
- Agent d'accueil - Information prévention santé
- Agent crèche
- Agent polyvalent des crèches

Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles :

- Agents spécialisés des écoles maternelles

Cadre d'emplois des agents de maîtrise :

- Chef d'équipe - Prévention des espaces publics

Cadre d'emplois des adjoints d'animation :

- Animateur - Accueil collectif de mineurs

- **de créer** le poste d'agent de gestion du patrimoine du domaine privé à temps complet, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- **d'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie A sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, sur le poste de Dessinateur projeteur, appartenant au cadre d'emplois des Ingénieurs,

- **de créer** le poste de coordonnateur d'accompagnement de préfiguration des nouveaux équipements sportifs à temps complet, de catégorie B ou C de la filière administrative, technique ou sportive, et **d'autoriser**, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique,

- **de modifier** le tableau des effectifs,

- de préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

9. INSTANCES PARITAIRES COMMUNES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de maintenir des Commissions Administratives Paritaires A, B et C communes pour les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale,

- de mettre en place une Commission Consultative Paritaire commune aux trois (3) catégories pour les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale,

- de mettre en place un Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée communs pour les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

10. COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE

Par 32 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- de fixer à cinq (5) le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au Comité Social Territorial (CST),

- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel au sein du CST et de la Formation Spécialisée (FS),

- de prévoir le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité lors des votes du CST et de la FS.

11. MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION

Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'autoriser à faire appel au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France pour s'assurer les services d'un conseiller de prévention des risques professionnels,

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.

- d'imputer les dépenses inhérentes à la signature de cette convention, inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

**12. SECURITE ROUTIERE 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN
DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE**

Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pierre BEDIER)

DECIDE :

- **de solliciter** auprès du Bureau de la Sécurité Routière à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, une subvention de 3 000 euros,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**13. CONTRAT DE PRET ENTRE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE ET LE MUSEE
D'ORSAY POUR L'EXPOSITION ALPHONSE DURAND**

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de prêt à conclure entre le musée d'Orsay et la Ville de Mantes-la-Jolie pour le prêt de trois (3) œuvres du musée d'Orsay au musée de l'Hôtel-Dieu, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

**14. CONTRAT DE PRET ENTRE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE ET LA
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE POUR L'EXPOSITION ALPHONSE
DURAND**

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de prêt à conclure entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Mantes-la-Jolie pour le prêt d'un ouvrage de la Bibliothèque Nationale de France au musée de l'Hôtel-Dieu, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les documents y afférant.

**15. POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJETS 2022 - SUBVENTION AUX
ASSOCIATIONS**

Par 33 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

Monsieur Amadou DAFF et Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET s'abstiennent pour le vote des subventions attribuées à l'association Collectif Mantais de Médiation.

DECIDE :

- **d'accorder** aux associations listées ci-dessous les subventions au titre du contrat de Ville 2015-2022, en réponse à l'Appel à Projets Politique de la Ville, pour la programmation 2022, selon les thématiques suivantes :

Culture :

Associations	Actions	Montants
Collectif 12	ateliers de pratiques artistiques pour enfants et adolescents	2 000 €
Le Chaplin	Festi'Val	4 500 €
	vacances créatives	4 500 €
LFM	les ateliers Radios	2 000 €
	Expression Directe	1 000 €
Jeunesse sans Frontière	projet culturel théâtral	1 000 €
	projet culturel cinéma	1 000 €

Sport :

Associations	Actions	Montants
Taekwondo Val de Seine	tiers lieu éducatif et sportif	1 000 €
	tiers lieu éducatif et sportif (vétérans)	500 €
	tiers lieu éducatif et sportif féminin	500 €
Afro Caribbean Style	Hand Music	500 €
Mantes Muay Thai Club	sport et citoyenneté	1 500 €
Sport Attitude 78	sport et culture	1 500 €
FC Mantois	pratique sportive	24 000 €
ASM	Fête le Mur (section tennis)	800 €
	Mantois Sport en Seine Hors VVV	8 000 €
	Mantes Sport en Seine VVV	8 000 €

Education :

Associations	Actions	Montants
E.I.A.P.I.C	J'ai un projet donc je suis	1 000 €
	sur les chemins de la citoyenneté	2 000 €
	s'informer pour mieux s'orienter	2 000 €
Eveil Mat'Ins	sociabilisation de l'enfant et aide à la parentalité	3 000 €
Sigma F	Objectif BAC	2 000 €
	Sigma Up	3 000 €
	Sigma Sup	1 000 €
Diam's Music	court métrage citoyenneté	25 000 €
CHPM	révisions et médiation parentale	1 500 €
LFM	Made in quartier	1 000 €
Esprit XV	Plus-value éducative	5 000 €
ROBOTIC KIDS	Robotics Education	5 000 €

Prévention tranquillité :

Associations	Actions	Montants
Collectif Mantais de Médiation	médiation sociale et correspondants de nuit	37 726 €
C.I.D.F.F	accès au droit et accompagnement personnalisé	1 940 €

Parentalité :

Associations	Actions	Montants
Collectif des Femmes des Garennes	Baobab	2 500 €
E.I.A.P.I.C	Atelier parents-enfants Et si on jouait ?	1 000 €
K.J.P.F	Education parentale	1 500 €
SSAAD	médiation scolaire, éducative et familiale	1 000 €

Lien social :

Associations	Actions	Montants
LFM	émissions de société pour le vivre ensemble	2 000 €
	Y a pas d'âge	1 000 €
SSP	documentaire « coup de pédales contre les violences conjugales »	1 000 €
	All Day Week	4 000 €
RAP2D Réseau d'accompagnement	amélioration du tri et sensibilisation des habitants	2 000 €
Work'In Girl	marché solidaire	2 000 €
K.J.P.F	Médiation sociale	1 000 €
Voisins Malins	Mission d'information et de sensibilisation auprès des personnes âgées et de aidants	1 000 €
Afro Caribbean Style	chasse aux trésors culturels	500 €
IMMORT'ELLES	Droit à la parole	2 000 €
Jeunesse Physicien	Phyz Cup	2 000 €

Insertion :

Associations	Actions	Montants
IFDEV	lutte contre l'exclusion numérique	1 000 €
	formation linguistique à visée professionnelle	1 000 €
	cours du soir	1 000 €
La Croix Rouge Française	Alphabétisation	1 000 €
S.S.A.A.D	Projet intégré	1 500 €
	atelier « Initiation à l'informatique et au	500 €

Associations	Actions	Montants
	numérique »	
K.J.P.F	ASL Autonomie et Pré-Emploi	1 500 €

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Sortie de Monsieur Marc JAMMET à 20h20 qui a le pouvoir de Madame Binta SY.

16. CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISÉ 2022
- DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Par 34 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pierre BEDIER)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions, dans le cadre du Contrat de Développement Social Territorialisé, auprès du Département des Yvelines,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à conclure avec le Département des Yvelines, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Retour de Monsieur Marc JAMMET à 20h22 qui a le pouvoir de Madame Binta SY.

17. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES _ ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - CENTRE DE LOISIRS

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet de création d'un accueil collectif de mineurs sur le secteur des Garennes,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière à l'investissement d'un montant de 57 600 euros, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines au titre des fonds locaux, pour le financement de l'accueil collectif de mineurs sur le secteur des Garennes,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents contractuels y afférents.

18. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2022

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet de création de classes supplémentaires et végétalisation de la cour de l'école Pierre de Coubertin, câblage des classes des écoles maternelles, de réfection des installations sportives du complexe sportif Jean-Paul David (stade d'athlétisme, terrains de basket et de football) ainsi que du plateau sportif des Ecrivains situé à l'angle de la rue Bossuet et de l'avenue du Général de Gaulle, ainsi que la poursuite des chantiers-jeunes,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter les financements correspondants à hauteur de 1 327 082 euros au total, au titre de la Dotation Politique de la Ville sur l'exercice 2022,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents contractuels y afférents.

19. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation des opérations de création de nouveaux espaces sportifs de proximité, rues Maurice Braunstein et Henri Matisse, la couverture et éclairage des terrains multisports rue Henri Matisse et des terrains de basket du complexe Jean-Paul David,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention d'un montant de 229 600 euros auprès de l'Agence nationale du Sport pour les travaux de création de nouveaux espaces sportifs de proximité rue Maurice Braunstein,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention d'un montant de 415 484 euros auprès de l'Agence nationale du Sport pour les travaux de création de nouveaux espaces sportifs de proximité rue Henri Matisse,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention d'un montant de 481 600 euros auprès de l'Agence nationale du Sport pour la couverture et l'éclairage des terrains multisports rue Henri Matisse,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention d'un montant de 500 000 euros auprès de l'Agence nationale du Sport pour la couverture et l'éclairage des terrains multisports des terrains de basket du complexe Jean-Paul David,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents contractuels y afférents.

20. CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE SAUVEGARDE DES COPROPRIÉTÉS LES EXPLORATEURS ET FRANCIS LAFON

Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** les termes des conventions à conclure entre la Ville de Mantes-la-Jolie, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, la Préfecture des Yvelines, l'EPFIF et l'Anah, relatives à la mise en œuvre des plans de sauvegarde des copropriétés Les Explorateurs et Francis Lafon, telles qu'annexées à la présente délibération,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

QUESTIONS ORALES

Le Maire lève la séance à 20h34, remercie.

14 AVR. 2022



Pour le Maire empêché,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "KHATTARI EL HAIMER".

Khattari EL HAIMER,
1er Adjoint au Maire